

Remboursement des séances de sophrologie

Les séances de sophrologie peuvent faire l'objet de prises en charge financières. Cela permet de profiter des bienfaits de la sophrologie en allégeant la facture de ces prestations. Ces prises en charge sont conditionnées et il est important de bien connaître les critères à remplir pour pouvoir en bénéficier.

Mutuelles



Certaines mutuelles financent la totalité ou une partie des séances de sophrologie. Il convient de connaître celles qui remboursent vraiment mais aussi les conditions pour en bénéficier.

Mutuelles remboursement

Un grand nombre de compagnies annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés. Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.

Ci-dessous la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie. Ces informations sont susceptibles d'évoluer.

ADREA

Remboursement : 1ère formule : jusqu'à 25€/séance et 75€/an/assuré – 2e formule : jusqu'à 30€/séance et 150€/an/assuré.

09.73.310.310

www.adrea.fr

APREVA

Remboursement : Pack bien-être

Jusqu'à 4 séances par an.

03.44.82.13.85

www.apreva.fr

ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.

Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.

0.805.85.85.82

www.assurema.fr

AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).

01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04

www.aliens.fr

CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.

0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65

www.cap-assurances.net

contact@cap-assurances.net

CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.

04.92.02.08.50

www.cegema.com

GAN

Remboursement : de 60 € à 90 € maximum/an

09.69.32.65.05

www.gan.fr

MALAKOFF HUMANIS

Remboursement : varie selon les contrats négociés directement par l'entreprise.

01.56.03.34.56

www.maloffhumanis.com

MATMUT

Remboursement : formules jeunes et seniors de 30 € à 40 €/an et de 1 à 4 séances

02.35.03.68.68

www.matmut.fr

MGEFI

Remboursement : 75 €/an – 100€/an – 150€/an selon le niveau souscrit à raison de 25€ / séance.

www.mgefi.fr

MILTIS

Remboursement : Pack optionnel bien-être – 3 séances/an/bénéficiaire à hauteur de 30 €/séance

04.27.85.27.88

www.mutuelle-miltis.fr

MUTA SANTE

Remboursement : selon la formule choisie, jusqu'à 40 €/séance (limité à 2 séances par année civile).

03.89.35.45.00

www.muta-sante.fr

MUTUELLE SAINT-GERMAIN

Remboursement : 15 € par séance limité à 4 séances par an

<http://www.mutuelle-saint-germain.fr/>

MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr

SWISS LIFE

Remboursement : 25€/séance jusqu'à 5 séances /an/famille.

<http://www.swisslife.fr/>

ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être

25€ la séance pour 5 séances/an/assuré

0.810.04.40.00

www.alptis.org

APRIL

Remboursement : selon la formule, de 40 € à 240 € pris en charge.

04.88.82.37.41

www.april.fr

AVIVA

Remboursement : selon la formule choisie, jusqu'à 40 €/séance (5 séances maximum par bénéficiaire)

02.32.82.45.15

BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr

CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr

COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séance par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros

01.40.54.30.35

<http://www.comdesfemmes.com/>

GRAS SAVOYE

Remboursement : varie selon le contrat négocié par votre entreprise – Forfait annuel ou forfait par séance

01.45.92.70.00

www.gras-savoie.com

MA SANTE FACILE

Remboursement : selon la formule choisie, remboursement de 20 € à 50 € la séance – dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire.

01.56.45.14.00

www.masantefacile.fr

MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II

40€/séance jusqu'à 6 séances/an.

01.43.80.06.22

www.mfif.fr

MGEN

Remboursement sous conditions, à savoir :

- *que le sophrologue soit certifié RNCP;*
- *que le client ait un certificat médical de son médecin lui préconisant les séances de sophrologie.*

www.mgen.fr

MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.

04.77.49.60.89

www.interiale.fr

MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr

MUTUELLES DU SOLEIL

Remboursement : choisir le contrat avec la mention « Médecines douces »

04.91.12.40.00

www.mutuellesdusoleil.fr

RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.

03.20.63.85.32

www.radiance.fr

Les courtiers proposant un produit qui intègre les remboursements de séances de sophrologie

COCOON ASSURANCES

Remboursement : jusqu'à 5 séances / an / assuré. 1^{ère} formule : 30€/ séance – 2^{ème} formule : 40€/ séance – 3^{ème} formule : 50€/ séance.

02.98.76.92.54

www.cocoon.fr

GENERATION

Remboursement : varie selon les contrats négociés directement par l'entreprise.

02.98.51.38.00

www.generation.fr